

## **Changement au service de garde au CRFM à compter du 1er septembre 2017**

Le CRFM de Winnipeg offre un service de garde d'enfants pour les parents qui participent à un programme, utilisent notre bibliothèque, nos ordinateurs et nos ressources ou toutes autres services et activités du CRFM.

Pour accéder à ce service, un parent doit rester dans le bâtiment du CRFM (102, rue Comet) pour la durée des soins.

**À compter du 1er septembre 2017, le service de garde sera ouvert selon l'horaire suivant :**

**Mardi de 09 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 15 h 00**

**Mercredi de 09 h 30 à 11 h 30**

**Jeudi de 09 h 30 à 11 h 30**

**Vendredi de 09 h 30 à 11h30**

À compter du 1er septembre 2017, le coût est de \*2 \$ par programme où le service de garde est offert. Des cartes de poinçonnage prépayées (20,00 \$ par carte) sont disponibles à notre réception. Vous devez réserver et payer d'avance pour le service de garde lors des programmes en soirée.

Les parents doivent fournir des collations, des fournitures pour les couches (si nécessaire) et des vêtements appropriés pour les activités de plein-air.

\*Le service de garde sera gratuit pour les bénévoles qui ont besoin du service de garde dans le cadre de leur activité de bénévolat. Les clients rencontrant nos travailleuses sociales ou nos coordonnateurs(trices) recevront aussi le service de garde gratuitement lors de la rencontre. Dans les deux cas, le service de garde doit être pré approuvé par le(la) coordonnateur(coordonnatrice) approprié(e) et doit être réservé à l'avance.

### **Notes importantes :**

- Les parents des enfants utilisant le service de garde doivent demeurer dans l'édifice du CRFM pour toute la durée des soins de garde.
- Veuillez-vous inscrire auprès du personnel de garde lors de votre arrivée à la salle de jeu.
- La salle de jeu est réservée aux enfants âgés de 18 mois à 5 ans.
- Il se peut que si votre enfant éprouve de la difficulté à rester dans la salle soit à cause de maladie, problème de comportement, ou dû à l'anxiété de séparation, nous demanderons au parent de venir chercher son(ses) enfant(s).
- Tout enfant qui participe à un programme sous les soins d'une personne autre qu'un parent ou un membre de la famille rapprochée (tel un(e) gardien(ne)) se verra refuser l'accès à la salle de jeu. Les enfants devront rester avec le(la) gardien(ne).